



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 7 décembre 2020

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Chanez Magali

Présences: Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Yves, Darcey Christina, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Philippe, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauter Ludovic, Stauffacher Jörg et Wyss Gérard

Excusés : Balestra Raphaël, Bersier Louis, Brühlhart Jonas, Michel Céline

Secrétaire : Laetitia Wenger

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandler Krisztina et Rosset Blanc Dominique

La présidente, Mme Magali Chanez, souhaite la bienvenue à cette 17^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Nous nous retrouvons à nouveau à Cheyres, car nous devons encore et toujours maintenir les mesures de protection pour contenir la pandémie.

La présidente rappelle que le port du masque est obligatoire pendant toute la séance même si les distances sont respectées.

Nous terminons une année bien particulière qui fera certainement partie des futurs livres d'histoire. Une année qui a bouleversé nos quotidiens. Nos habitudes, nos traditions ont été mises à mal. Ce week-end, Saint-Nicolas est tout de même passé discrètement par Châbles et Cheyres en frappant à quelques portes pour le plus grand bonheur de nos petites têtes blondes. Les chants, les rassemblements, les marchés et le vin chaud nous manquent... Nous prenons conscience de l'importance de ces moments de partage, de rencontre. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de les retrouver en 2021.

Nous venons de recevoir une information, nous exprimons toute notre sympathie à Louis Bersier, Conseiller général, qui vient de perdre sa femme, Clotilde, ancienne institutrice dans notre commune et maman de Lucie. Nous respectons ce soir de ne pas leur envoyer de message parce que cela vient de se produire, mais nous sommes en pensées avec eux.

La partie officielle va débuter, la présidente demande de mettre en veille les téléphones portables. Elle rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011), la présidente rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle, par affichage au pilier public, par avis dans le Cheyres-Châbles Info et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

La présidente demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : Mme Christina Darcey, MM. Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

La présidente remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Elle demande à tous les participants de bien vouloir s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible malgré le port du masque.

Elle demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 26 Majorité : 14 Quorum atteint

Sont excusés : Balestra Raphaël, Bersier Louis, Brülhart Jonas, Michel Céline.

Elle rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée valablement constituée.

La présidente relève que le Conseil communal est au complet.

La présidente fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 5 octobre 2020
2. Budgets 2021
 - 2.1. Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements
 - 2.2. Budget de résultats : rapport de la commission financière
 - 2.3. Vote final du budget de résultats
 - 2.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
 - 2.5. Vote final du budget d'investissements
3. Aménagement de zones 30 km\h : secteurs école, Pointus et Crevel à Cheyres, avec crédit y relatif
4. Informations du Conseil communal
 - 4.1. Compte-rendu de l'atelier participatif concernant le plan des infrastructures communales
5. Informations du Conseil général
6. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

La présidente demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 26 voix.

La présidente remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 5 octobre 2020

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 5 octobre 2020 est approuvé par 26 voix.

La présidente remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Budget 2021

2.1 Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de cet objet.

Bonsoir,

Voilà, nous y sommes, c'est la première présentation des budgets avec le nouveau plan comptable MCH2. Vous avez pu vous familiariser avec les nouveaux numéros de comptes lors de la présentation des budgets 2020. Vous retrouvez les anciens numéros de comptes sur les budgets 2021. Comme d'habitude, un code couleur surligne certains montants :

- En orange les comptes commentés par le Conseil communal,
- En bleu les imputations internes,
- En vert les charges liées,
- En jaune les amortissements planifiés.

En préambule, je tiens à remercier chaleureusement notre boursier, M. François Guerry ainsi que le personnel du bureau pour le travail accompli afin de passer au nouveau plan comptable dans les temps.

Avec MCH2, quelques changements interviennent dans le vocabulaire. Ainsi, le boursier devient l'administrateur des finances, le compte de fonctionnement devient le compte de résultats.

Le patrimoine administratif a été calculé selon les règles émises par le canton. Ce travail a été effectué par l'Administrateur des finances. La valeur de ce patrimoine administratif se monte à CHF 4'250'789.- et sera dissout par un produit non financier de CHF 425'789.- sur dix ans.

Ce qui ne change pas pour les comptes de résultats : les règles d'autofinancement des comptes de l'eau, des eaux usées et de la gestion des déchets ne changent pas.

Les changements : les charges sociales sont comptabilisées au net, ce qui entraîne la suppression des comptes 436. Les amortissements sont désormais répartis par dicastères et non plus sur un compte unique. Ces deux changements nous empêchent la comparaison des totaux par dicastère.

Les immeubles du patrimoine administratif sont passés du dicastère « 9 Finances et impôts » au dicastère « 02 Services généraux ».

Suite à l'acceptation du règlement communal des finances lors du dernier Conseil général, toute nouvelle dépense dépassant CHF 20'000.- doit être approuvée par le Conseil général, qu'elle figure dans le budget du compte de résultats ou dans le budget des investissements.

L'établissement des budgets 2021 est basé sur les comptes des dernières années, sur l'état intermédiaire des comptes en septembre, sur les budgets 2020 et sur la communication des charges liées.

Suite à la reprise de la crèche par la commune, les budgets de la crèche sont calculés sur l'entier de l'année et non pas sur la moitié comme dans les budgets 2020.

Résultats ; le budget 2021 est en augmentation ; total CHF 10'888'547.75, en hausse CHF 187'733.15, ce qui représente un pourcentage de 1.7%, un bénéfice de CHF 6'434.60.

Quant aux investissements, le projet de réfection du chemin des Grèves est en phase de finalisation.

Les deux crédits concernant l'ERES et l'étude du centre du village de Châbles ont déjà été acceptés par le Conseil général. Les crédits déjà acceptés de la ferme communale et du projet lié de mise en séparatif du secteur représentent 60% des budgets d'investissements 2021.

Pour tous les autres objets inscrits au budget des investissements, des crédits d'engagement vous seront présentés en cours d'année. Je vous rappelle que vous ne votez pas le crédit en acceptant les budgets d'investissement. Chaque objet est soumis au vote d'un crédit d'engagement.

Tous ces objets sont présentés avec commentaires sur votre document.

En résumé, le budget des investissements s'élève à CHF 6'667'750.-.

Les budgets 2021 ont été présentés et discutés en séance de la ComFin du 17 novembre dernier en présence de M. Guerry et de moi-même.

La Commission financière a également reçu une projection des investissements sur 5 ans. De plus, une projection des charges financières futures incluant l'investissement de la ferme communale et des investissements pour CHF 1'000'000.- par année a également été présentée, ce qui donne une évaluation des charges financières pour ces prochaines années.

Je vous remercie de votre attention et suis à disposition pour toute question.

La présidente remercie M. Pochon et passe au point suivant.

2.2 Budget de résultats : rapport de la commission financière

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière pour la présentation de son rapport.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 17 et du 18 novembre 2020. M. François Guerry, Boursier communal, et M. Bernard Pochon, Conseiller communal, nous ont accompagnés durant la première soirée afin de parcourir toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget de résultats 2021.

Ce budget représente le premier budget établi entièrement selon les normes MCH2. Comme vous avez pu le constater, il contient davantage de détails par poste. Dans sa totalité, le budget 2021 est proche du budget 2020, avec près de CHF 200'000 de revenus en moins.

Une attention particulière doit être portée sur la réserve de CHF 4'250'789.- constituée suite à la réévaluation du patrimoine administratif. En réalité, il s'agit d'une simple écriture comptable, sans entrée supplémentaire de liquidités. Cette réserve sera dissoute progressivement sur une période de 10 ans. Par cet effet, la gestion de la trésorerie devra se faire de manière plus fine et l'établissement des prochains budgets devra également considérer cet aspect.

Au final, le budget 2021 présente un résultat équilibré, avec un gain escompté de CHF 6'434.60. Il répond dans son ensemble aux attentes de la Commission financière.

La Commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget de résultats 2021.

La présidente remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au point suivant.

2.3 Vote final du budget de résultats

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de résultats 2021, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le budget de résultats 2021 est accepté par 25 voix.

2.4 Budget d'investissements : rapport de la commission financière

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente passe la parole à **M. Ludovic Sauteur**, secrétaire de la commission financière pour la présentation de son rapport.

Mesdames, Messieurs,

Les 17 et 18 novembre 2020, la Commission financière s'est réunie afin d'examiner le budget d'investissements 2021. MM. François Guerry, Boursier communal, et Bernard Pochon, Conseiller communal, étaient également présents et nous ont présentés le contenu du budget.

Sans les recettes escomptées, le budget 2021 prévoit des investissements pour un montant total de CHF 6.8 millions. A noter que CHF 4.0 millions, soit près de 60% du total, ont déjà été votés et acceptés pour la ferme communale.

Un plan d'investissement sur 5 ans nous a également été exposé et donne un aperçu indicatif de la stratégie du Conseil communal à moyen terme.

En finalité, la Commission financière donne un préavis favorable pour le budget d'investissement 2021.

La présidente remercie M. Sauteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au point suivant.

2.5 Vote final du budget d'investissements

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements 2021, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le budget d'investissements 2021 est accepté par 25 voix.

La présidente remercie le boursier communal ainsi que le Conseiller communal en charge de ce dicastère pour tout le travail effectué avec ce passage à MCH2.

3. Aménagement de zones 30 km/h : secteurs école, Pointus et Crevel à Cheyres, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

Un grand merci de bien vouloir écouter le contenu et de ne pas avoir demandé une non-entrée en matière. Tout d'abord deux mea culpa ; le plan de situation transmis est bien trop petit pour voir correctement les zones concernées et je tiens à m'en excuser. Pour une prochaine fois, ce serait bien de l'envoyer par courriel et plus sous format papier. Pour le deuxième mea culpa c'est notre ambition ; demander CHF 65'000.- pour la sécurité ça peut paraître peut-être peu, pourquoi ne pas faire la continuité du chemin des Grèves côté

Yvonand. Ce n'est pas qu'on n'est pas ambitieux mais nous avons dû faire des choix au Conseil communal. Nous avons dû faire des choix au niveau des dicastères et c'est important de le comprendre.

D'où vient-on ?

Septembre → SPC consultation « favorable avec conditions »

05-10-2020 → Présentation du rapport d'expertise CFA au CG (avant-projet)

14-10-2020 → Présentation du projet à la commission aménagement du territoire

17-11-2020 → Présentation du projet à la commission financière

07-12-2020 → Présentation du projet au CG et vous demander le crédit y relatif

L'ATE, association transports et environnement – source. Voici les quatre points importants :

- 30 km/h pour davantage de sécurité au centre des localités
Pour les enfants, les aînés et les piétons
Pour les cycles
Pour le respect entre les usagers*
- 30 km/h pour une circulation plus fluide
Pour une conduite plus détendue
Pour moins d'embouteillages*
- 30 km/h pour moins de pollution sonore
La Confédération exige l'introduction de mesures antibruit*
- 30 km/h pour une traversée de localité plus attrayante
La rue est aussi un espace de vie, un lieu social*

Je vous montre maintenant un slide sur les distances de réaction au freinage. A 30 km/h 21 mètres, à 50 km/h il faudra 41 mètres, soit 20 mètres supplémentaire. Le champ visuel est également bien plus élargi à 30 km/h.

Revenons aux motivations du Conseil communal, pourquoi cette zone ? Le caractère touristique spécifique à la zone, l'influence en période estivale, l'accès au centre sportif et la proximité de nos écoles.

Je vous rappelle que sur la route cantonale, c'est 4000 véhicules/jour (dont 230 lourds) Smo 2015, soit 5130 véhicules/jour à l'horizon de 2040 + 28%.

Je reviens juste sur notre avant-projet et suite aux retours de Conseillers généraux et la condition du SPC, cela nous a amenés à passer de 2 grands secteurs à 3 petits secteurs en supprimant les tronçons rectilignes des zones 30. Je rappelle le nombre de véhicules par jour Crevel 506 et rue de la Gare 1688.

La question qui gratte : pourquoi mettre une zone à 30 km/h dans un secteur où je circule déjà à cette vitesse ? J'ai fait le test moi-même et le compteur, même en restant prudent, dépasse largement les 45 km/h.

Sur les slides suivants, M. Cornioley, montre les emplacements précis des portails d'entrée 30 km/h.

J'ai demandé au bureau, pour avoir un avis neutre, d'effectuer un micro trottoir sur ce sujet, il en résulte pour le secteur Crevel : très favorable, vitesse inappropriée, demandée depuis plusieurs années, un vrai quartier. Mais aussi, mettre l'accent sur une sécurisation des piétons et des vélos sur la route qui relie Crevel au chemin des Pointus.

L'estimation pour refaire cette route est de 1.5 millions.

Concernant le secteur des Pointus : très favorable, vitesse inappropriée, demandé depuis plusieurs années : d'ici quelque temps un vrai trottoir. Je vous rappelle que les portails d'entrée sont très simples et maniables. L'estimation pour refaire le virage, un trottoir, de l'éclairage et la particularité de ce virage c'est qu'on devrait déplacer toute la technique, est de 1.3 millions.

Secteur école, c'est certainement le plus facile à mettre en place, ce sont deux portails d'entrée. Je ne reviendrai pas sur l'arrêt de bus pour ce projet de zones, c'est quelque chose de complètement à part.

Les aménagements seront simples : portails d'entrée, priorité de droite et marquage spécifique.

Carrefour Yverdon-les-Bains/Moulin ; doit faire l'objet d'une modification de sa géométrie en supprimant la branche la plus défavorable en terme de sécurité.

Les coûts : Déjà engagés CHF 20'000.-, dont 20 j/h + rapports et mesures

Voici le détail :

• Aménagements 7 portails + bordures	CHF	30'000.00
• Marquage au sol	CHF	10'000.00
• Plan pour mise à l'enquête	CHF	15'000.00
• Emoluments - mise à l'enquête	CHF	5'000.00
• Divers et imprévus	CHF	5'000.00
TOTAL TTC	CHF	65'000.00

A cela on peut ajouter CHF 500.-/année pour aménager les portails d'entrée avec quelques fleurs, mais nous pouvons aussi mettre du sable. Vu que le projet est relativement simple, c'est nous qui nous occuperions de la direction des travaux.

Le dernier point sur les coûts c'est la V85 ; lors de nouveaux aménagements, une année après, de nouvelles mesures doivent être faites pour s'assurer que les aménagements correspondent et que la vitesse est réduite. Je me suis renseigné auprès d'Estavayer, toutes les communes, je n'ai aucun exemple où après avoir mesuré devait changer l'aménagement.

J'aimerais terminer sur cela : il faut quand-même regarder ce que l'on a dans le porte-monnaie, vous venez de valider des budgets avec pas beaucoup de discussion, à un moment donné, on doit être conscient il y a le chemin Pré-de-la-Vigne où il y a des fuites, il y a des affaissements à Vaularbel, on a des conduites d'eau à changer, je pense que c'est raisonnable. Je ne pense pas que les bordiers doivent continuer à attendre. Notre stratégie, qui s'appelle, le mille-feuilles et nous devons tenir cette stratégie. Donc vis-à-vis de ces gens, le Conseil communal vous demande de valider l'octroi d'un crédit de CHF 65'000.- TTC pour réaliser les aménagements nécessaires à la mise en place de zones 30 km/h sur les secteurs : école, Pointus et Crevel à Cheyres. Merci de votre attention.

La présidente remercie M. Cornioley et ouvre la discussion.

M. Bernard Pillonel

Est-ce que les CHF 20'000.- déjà engagés peuvent être déduits sur les CHF 65'000.- ?

M. Christian Cornioley

Non. Cela représente le temps de travail de réalisation. C'est l'étude CFA et les comptages.

M. Sébastien Bise

Je vous remercie pour cette présentation, j'étais l'initiant de cette zone 30 km/h à l'heure vis-à-vis des jeunes, proches de l'école, j'y voyais un grand danger. Aujourd'hui, vous arrivez avec un projet qui est d'une plus grande envergure, qui englobe plusieurs secteurs, dont le secteur Crevel et à mon sens, le secteur Crevel, certaines zones me paraissent inutiles avec une zone 30 à l'heure. D'autant plus quand je m'aperçois de la hauteur du projet, du montant global. Je ne m'oppose pas du tout pour le secteur du Moulin, nous avons déjà pris pour certains d'entre nous le tournant du rond-point pour revenir sur ce secteur. Je vous demande de bien vouloir réfléchir si nous garantissons à long terme, la population dans certains secteurs et le coût futur si nous n'arrivons pas à atteindre l'objectif de plus de 80% des véhicules à 30 à l'heure.

M. Christian Cornioley

J'ai déjà répondu sur le secteur en Crevel. Comme je vous l'ai dit, on met le portail d'entrée à cause de la priorité de droite et le coût reste le même que ce portail soit posé au début de la zone ou plus loin. Je rappelle concernant la V85, il n'y a sur aucun endroit où des changements ont dû être faits, pas de retour en arrière. C'est juste une procédure qui dit que si nous nous sommes trompés on peut revenir en arrière, c'est tout. Il n'y a pas à s'inquiéter de cela.

M. Sébastien Bise

Merci M. Cornioley pour ces précisions. J'aimerais rebondir encore pour bien comprendre la situation du point B au point C, il n'y a aucune limitation à 30 km/h ?

M. Christian Cornioley

Exactement. On supprime les rectilignes.

M. Sébastien Bise

Merci de cette précision c'est très clair.

M. Bernard Pillonel

Il y a bien un règlement de la commune concernant les haies le long des routes communales. Et je me demandais si il y a une volonté de la commune de mettre en application ce règlement, du fait qu'on a des problèmes dans différents secteurs, et vu qu'on parle du secteur des Pointus, pour l'avoir vu ce printemps et jusqu'au milieu de l'été, il a avait carrément un arbre qui poussait jusqu'au milieu de la route, je l'ai signalé à deux-trois reprises et cela a pris du temps pour que le nécessaire soit fait. Alors est-ce qu'il y a une véritable volonté de la commune de mettre en application ce règlement ? S'il y en a un, merci.

M. Christian Cornioley

Cela ne sert à rien d'améliorer la sécurité si derrière il n'y a rien. Donc, si c'est ça que tu veux entendre, le Conseil communal a une vraie volonté d'appliquer le règlement sur les haies.

M. Bernard Pillonel

Merci.

M. Daniel Märki

Je tiens à remercier Christian pour cette présentation extrêmement détaillée. Pour moi ce qui est important, c'est que l'accent qui est mis sur la sécurité, qui est lié également sur la préoccupation des riverains et sur les intérêts des usagers. Le projet qui nous est soumis ce soir, c'est un projet qui est raisonnable, au niveau des coûts et surtout qui montre notre volonté d'assurer la sécurité sur notre territoire. Donc je vais soutenir ce très beau projet.

M. Jean-Christophe Sauterel

Merci Christian pour le projet. Il y a une certaine cohérence dans le projet avec des zones 30 qui sont dessinées dans des quartiers donc cela n'est pas à remettre en cause. Je reviendrais juste sur le V85, car tu ne l'as pas expliqué clairement et c'est important que les gens comprennent. Une zone 30 c'est d'abord une philosophie, l'objectif d'une zone 30 c'est que naturellement le 85 % des gens respectent la limitation. Ce qui sera d'ailleurs contrôlé, c'est une obligation légale. Et si 85 % des gens une année après, malgré la mise en place de la zone, ne respectent pas, la commune a l'obligation de prendre d'autres mesures et ce n'est pas pour moi des totems avec des panneaux de signalisation qui feront en sorte que les gens respectent les limitations. Soit le secteur fait que les gens n'ont pas envie, ne peuvent pas rouler plus vite que le 30 km/h et l'a on a atteint notre objectif parce que la majorité des gens respecteront car ils n'ont pas le choix, mais les panneaux ne sont pas une mesure suffisante pour faire respecter cette limitation. Je soutiens le projet, mais j'attire juste l'attention que dans le projet il n'y a que du marquage, il n'y a que des panneaux de signalisation et pas d'aménagement. Je doute qu'on arrive au respect de ce V85 dans l'ensemble des secteurs donc on devra naturellement prendre d'autres mesures d'aménagement pour réduire la vitesse et atteindre cet objectif. Mais le projet est cohérent, simplement il ne sera peut-être pas suffisant en aménagement. Merci.

M. Christian Cornioley

Il n'y a rien à répondre, ce qui est intéressant c'est peut-être de savoir qu'on n'a pas enlevé les bacs à fleurs. C'est le fruit du travail de deux entreprises spécialisées qui nous disent que par rapport à la configuration, il n'y a pas besoin de ci ou de ça. Mais j'entends ce que tu dis, tu as tout à fait raison, il suffira de mettre trois fois le radar et les gens vont respecter.

M. Yves Chanez

Christian je te remercie pour cette présentation, cela a été assez clair. Tu sais mon point de vue sur certains points étant donné que nous nous sommes parlés au téléphone. Ce qui me dérange un peu, c'est le secteur des Pointus, à mon avis, comme tu l'as dit, il y'a des haies qui ne sont pas aux normes, ça c'est quelque chose qu'il faudra vraiment réexpliquer, et pour moi cette zone de 30 km/h aux Pointus ne sert pas à grand-chose. Comme pour le tour de la route des chalets en Crevel, je trouve aussi que cela ne sert pas à grand-chose. Cela est mon avis, chacun est libre de voter, pour moi ce sont des choses en trop.

M. Florian Monney

Le projet de ces zones a évolué favorablement depuis le début de l'étude, mais pas encore à mon entière satisfaction. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir pris en considération mes remarques ainsi que celles de mes collègues, mais je crains et je suis même persuadé que les bordiers et utilisateurs de ces secteurs soient déçus des réels changements que ces limitations de vitesse apporteront sur ces tronçons. Je m'explique.

Pour le tronçon rue de la Gare, les bâtiments scolaires me font admettre qu'il faut limiter la vitesse simplement pour rassurer les piétons. Je doute toutefois que l'on remarque une réelle différence par rapport à la situation actuelle, car lorsque les enfants sont à l'extérieur, tout conducteur qui a un minimum de conscience va ralentir. Les mesures de vitesse à cet endroit nous montrent un V85 de 38 km/h et 0 excès. Si ces mesures avaient été prises uniquement en présence de piétons, la vitesse serait certainement nettement plus basse.

Le tronçon proposé au chemin des Pointus est étroit et sans visibilité. Je suis persuadé qu'à cet endroit la vitesse actuelle n'est pas très élevée. Le comptage de 2014 nous indique un V85 de 36 km/h et aucun excès de vitesse. Le marquage au sol des priorités de droite à chaque carrefour suffira à faire encore baisser cette vitesse sans qu'il soit nécessaire d'installer des portails zone 30. Vu le manque de visibilité, cette mesure n'apportera pas de réelles améliorations pour la sécurité des piétons.

Pour le tronçon situé à la route de Crevel, le comptage 2020 nous indique bien un V85 de 56 km/h avec 3 % d'excès de vitesse. Je n'ai pas connaissance de l'endroit précis où les mesures ont été prises. Au vu des résultats, ces mesures ont certainement été faites sur un tronçon rectiligne de cette route et non à l'endroit proposé pour la zone 30. Là encore, nous nous trouvons sur un secteur avec plusieurs carrefours et le marquage des priorités de droite suffit à faire ralentir.

Concernant les tronçons orange, soit les routes de dessertes dans les zones chalets, vu l'étroitesse des lieux et la densité des habitations, il n'est simplement déjà en l'état actuel pas possible de rouler à plus de 30 km/h.

Hormis la zone de l'école où la limitation se justifie, ces quelques réflexions me font penser que l'on va se compliquer la vie avec des signalisations et des zones de limitations qui finalement n'apporteront pas de réels changements en rapport avec la situation actuelle et probablement même la déception des citoyens sur les effets escomptés.

La limitation de la zone de la rue de la gare et la modification du carrefour du Moulin pourront se faire sur un autre projet.

Je ne suis pas insensible à la sécurité, bien au contraire, mais comme je ne suis pas convaincu de la réelle efficacité de ce projet, je ne peux l'accepter.

M. Christian Cornioley

Je rebondis au niveau des bordiers, on a fait un micro trottoir, on n'a pas inventé les choses. On a téléphoné et on a posé des questions. Donc c'est important de comprendre qu'il y a des grosses attentes et j'entends ce que tu dis, mais on a vraiment contactés les gens, ça s'est fait sincèrement, tu peux demander au bureau ce n'est pas moi qui l'ai fait, je voulais un avis neutre, donc il y a des grosses attentes à ce niveau-là. C'est clair qu'on est dans un changement d'attitude, ce n'est pas simple.

La présidente passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière pour la présentation de son rapport. La présidente s'excuse pour le mauvais ordre des choses.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie les 17 et 18 novembre 2020 pour étudier cette demande. M. Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit durant la première soirée.

Ce projet se limite aux trois zones mentionnées en titre. Comme indiqué dans le dossier, la mise en conformité de l'arrêt de bus (école) sera traitée séparément. Par ailleurs, le respect des vitesses (V85) pourrait nécessiter l'engagement de ressources supplémentaires, en fonction des contrôles.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 65'000 (TTC), financé par les liquidités courantes.

La présidente remercie M. Chanez. La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour l'aménagement de zones 30 km/h : secteurs école, Pointus et Crevel à Cheyres, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 19

Avis contraire : 7

Abstention : 0

Le crédit pour l'aménagement de zones 30 km/h : secteurs école, Pointus et Crevel à Cheyres est accepté par 19 voix.

4. Information du Conseil communal

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

4.1 Compte-rendu de l'atelier participatif concernant le plan des infrastructures communales

La présidente passe la parole à **Mme Krisztina Prébandier** pour la présentation de cet objet.

Une année a passé depuis qu'on a lancé ce projet et que les premiers questionnaires sont arrivés dans notre boîte aux lettres. Malheureusement avec le Covid, on a eu beaucoup de perturbations et on a dû renoncer à quelques projets prévus. Le plus regrettable c'est l'annulation de la présentation à la population. Nous avons dû nous résoudre à insérer les résultats sur le site internet de la commune. Je ne vais donc pas entrer dans les détails.

Le résultat de 506 retours du questionnaire est un très bon résultat. Ce qui en ressort : 34 % habitent sur Châbles et 66 % sur Cheyres, la majorité des votants ont entre 41 et 60 ans, au niveau du sexe c'est une égalité 50-50.

Comment s'est préparé cet atelier ? C'était un grand travail de retranscrire toutes les données réceptionnées fait par Urbasol. Après analyse, voici ce qui en ressort : il y a une certaine satisfaction de la population, il n'y avait pas de réclamation flagrante. Par contre, la population n'a pas tellement envie de développer beaucoup. Elle n'aimerait pas un St-Tropez au bord du lac de Neuchâtel, pas d'hôtel ni de grandes infrastructures.

Trois thèmes phares ont été retenus : bâtiments/équipement, mobilité et environnement.

Lors de l'atelier 1, il y a eu 80 participants (malgré que nous soyons déjà dans l'agitation du Covid), 6 équipes qui ont produit 6 cartes. Par la suite, un deuxième atelier a eu lieu avec les Conseillers généraux. Je suis très déçue du nombre de participants, 10 seulement sur les 30 et j'ose espérer que c'est la situation Covid qui vous a retenus. Suite à ces deux ateliers, Urbasol a effectué un document final qui est disponible sur le site internet de la commune depuis le 28 novembre dernier.

La suite

Un élément déterminant sur la question d'école sur un site. A Cheyres : sur 60 % de personnes prenant position, 35 % disent NON. À Châbles, sur 80 % de personnes prenant position, 65 % disent NON.

Les bâtiments communaux : 2 tables, deux visions mais plusieurs éléments en commun, réorganisation du secteur Moullet, déplacement de l'administration communale, appartements, commerce de proximité, local pour les jeunes et un vrai local AES.

Les autres éléments clés : contact intergénérationnel, des espaces de rencontre et la sécurité routière, la préservation de la nature et des appartements pour nos aînés.

Nous nous réjouissons d'élaborer une suite ... en 2021. Merci à toutes et à tous de votre participation.

La présidente remercie Mme Prébandier et passe la parole à M. Pierre-Yves Dietlin.

M. Pierre-Yves Dietlin

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter la nouvelle secrétaire communale, Mme Stéphanie Ghalouni. Elle m'a envoyé une photo après la signature de son contrat : vous voyez à quel point elle se réjouit de devenir votre secrétaire. En effet, pour encore mieux gérer les dossiers entre les deux conseils, nous avons décidé d'inclure les deux secrétariats dans son cahier des charges. Mme Ghalouni vit en famille à Morens. Ses deux enfants étant hors de la coquille, elle sera occupée à 100 %, ceci dès début janvier. Cela nous permettra ainsi d'assurer une transition sereine et une reprise correcte des affaires. Titulaire d'un diplôme

d'études commerciales de l'école supérieure de commerce du canton de Vaud, Mme Ghalouni a ensuite passé cinq années au service des crédits d'une grande banque, avant de diversifier ses expériences dans des entreprises de construction. Depuis 2005, elle a rejoint l'administration publique, et plus particulièrement les services techniques. Nos secrétariats seront donc en de bonnes mains et nous nous réjouissons tous de son arrivée.

Nous voici arrivés à notre dernière séance 2020 : comme le veut désormais la tradition, c'est le moment de mesurer l'efficacité du Conseil communal durant l'année écoulée. En effet, les conseillers se mettent d'accord autour de dix objectifs majeurs à réaliser au cours de l'année. Publiés sur le site, sous l'onglet « autorités communales », ces points forts permettent à tout un chacun de connaître nos intentions, nos projets concrets, et de comprendre (et, j'espère, de soutenir) nos orientations et notre dynamique. Je vous propose d'en faire ici rapidement le tour.

1^{er} point. Ferme communale. On y est presque ! Ne manque que le préavis définitif du Service des biens culturels pour que le dossier passe à la préfecture. Nous avons reçu ce matin le permis anticipé que nous avons sollicité pour pouvoir débiter les premiers travaux. J'imagine que Stéphane va vous en parler, je ne fais donc pas plus long.

2^e point. Centre de Châbles. La place de jeu a été rénovée, et vous avez accepté lors du dernier Conseil général un crédit d'étude pour une zone 30 km/h. Après validation du Conseil communal, le dossier a été envoyé au Service de la mobilité pour enquête préalable. Le dossier vous sera soumis dans le courant de l'année 2021. Les autres aménagements, tels places de parc et nouvel arrêt de bus, se feront en relation avec l'avancée des travaux de la ferme communale.

3^e point. Numéros d'appel d'urgence. Nous avons mis en place un service d'urgence au niveau communal. La liste complète des numéros, en fonction des services demandés, a été diffusée dans le Cheyres-Châbles Info du printemps et est disponible sur notre site, sous l'onglet « secrétariat et services ».

4^e point. Vision stratégique du développement de la commune. Krisztina vous en a donné un bel aperçu que vous pouvez d'ailleurs compléter en lisant l'entier du rapport sur notre site, à la page des actualités ou demander un document papier à l'administration communale. Je ne reviens donc pas sur le sujet si ce n'est pour souligner une fois encore la très belle réussite de ce point fort.

5^e point. Sécurisation routière de certaines zones de Cheyres. Merci de votre vote de ce soir ! Vous nous permettez de mettre tout prochainement à l'enquête ce dossier brûlant qui trouve enfin des pistes de solutions.

6^e point. Concept seniors. Le Conseil communal a demandé à Pascale de ne traiter ce dossier que l'année prochaine. En effet, la première démarche consiste à établir et remplir un questionnaire et nous ne voulions pas surcharger nos seniors dans cette période bien compliquée.

7^e point. Dynamisation de la plage. Bernard vous en a parlé. Plusieurs projets sont en cours et le printemps prochain s'annonce sous les meilleurs auspices. Certains changements sont déjà visibles, le tout sera prêt pour la prochaine saison.

8^e point. Les 20 ans du Jumelage. Essayé, pas pu. L'anniversaire a été repoussé à juin prochain, et sera définitivement et malheureusement annulé au cas où les restrictions actuelles seraient encore en vigueur à ce moment-là.

9^e point. Actions énergétiques. Le règlement de soutien aux énergies renouvelables que nous avons édicté, et que vous avez accepté, répond vraiment aux demandes de la population. Il remplit son rôle ! Et les solutions de chauffage renouvelable de nos bâtiments communaux se mettent en place ! Le Conseil communal est évidemment très satisfait de la réussite de ce point fort. Notre politique énergétique ne va pas s'arrêter là. Au contraire, nous devons encore la renforcer partout où nous le pourrons. Ne nous leurrions

pas : les directives fédérales et cantonales vont se durcir à l'avenir. Il me paraît capital que nous restions proactifs dans cet importantissime dossier.

10^e point. Transport public au sein de la commune. L'étude a été menée, avec des demandes d'offre. Merci Krisztina ! Résultat : pour avoir des liaisons renforcées la journée et le week-end, il faudrait investir plus de CHF 300'000.- par année. Autant dire que le dossier est mis sous la pile, le temps que les véhicules autonomes nous laissent entrevoir une solution raisonnable.

Vous le constatez, malgré cette satanée pandémie, nous avons plutôt bien bossé. Tous ces dossiers sont discutés et préparés avec notre personnel communal qui s'investit pleinement dans l'amélioration de nos services. Au nom du Conseil communal, j'aimerais ici leur tirer un grand coup de chapeau et les remercier vivement pour leur engagement particulier tout au long de cette année.

A vous aussi, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, merci de votre soutien, très souvent à large majorité ! Vous avez voté toutes nos demandes, et cette réussite est aussi la vôtre ! Grâce à notre action commune, notamment à travers les diverses commissions, nos villages s'entretiennent, se modernisent et s'embellissent.

Nous voici presque au terme de cette première législature de la commune fusionnée. Le Conseil communal a passé beaucoup de temps à régler les nombreuses petites différences de fonctionnement d'avant et à harmoniser l'ensemble des pratiques dans tous les domaines. Le PAL est en phase finale, le centre sportif est réalisé, et la ferme communale, le dossier phare, est en bonne route. Trois gros dossiers représentatifs d'un travail qui a aussi compté la révision de tous nos règlements sauf l'eau, l'adoption de deux nouveaux règlements progressistes, ainsi que plusieurs crédits liés à l'amélioration de nos infrastructures.

Tout cela n'aurait pas été possible si le Conseil communal n'avait pas fondamentalement revu l'organisation de la commune. Le renforcement, que vous avez d'ailleurs voté, et la revalorisation du personnel communal a visiblement porté ses fruits.

Nous pouvons toutes et tous être fiers du résultat. Un peu compliquée au début, intense toujours, cette législature aura permis un vrai rapprochement administratif et une vraie fusion sociale. La commune de Cheyres-Châbles est sur les bons rails, elle a plein de défis enthousiasmants à relever dans le futur !

Sur ces paroles positives, je vous adresse, Mesdames et Messieurs, mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et pour 2021.

La présidente remercie M. Dietlin et passe la parole à Mme Pascale Arnold.

Mme Pascale Arnold

Déchets

Durant ce mois, il y a eu quelques changements concernant les déchets. Tout d'abord avec la mise en place, comme annoncé à la dernière assemblée, des nouveaux compacteurs à déchets ménagers le 19 novembre puis avec la mise en service de la nouvelle compostière « Le Péchau » à Châbles fin novembre.

Nous avons la chance d'avoir cette entreprise dans notre commune qui nous propose un service 6 jours/7 sur une large plage horaire puisqu'elle est ouverte de 6h30 à 19 heures avec la présence du personnel aux heures de bureau.

En parallèle, nous avons retiré les bennes déchets verts de l'enceinte de la déchetterie car celles-ci ne seront plus transportées jusqu'à la compostière par notre prestataire. Toutefois nous avons installé un container pour déchets verts ménagers afin de permettre le dépôt de petites quantités de déchets verts. Cette modification a également fait gagner de la place pour les véhicules dans la déchetterie et permet une meilleure circulation. Comme tout changement ceux-ci peuvent perturber au début, il faudra changer ses habitudes pour certains, mais nous sommes persuadés que le service offert, qui de plus reste compris dans la taxe déchetterie, en vaut la peine et nous espérons ainsi satisfaire un maximum de citoyens de Cheyres-Châbles.

Prochaine législature

Lors de l'assemblée du Conseil général d'octobre, je n'avais pas encore pris ma décision quant à la prochaine législature. La fonction de Conseillère communale demande du temps, quelques fois beaucoup de temps et

de disponibilités, car tout ne peut se programmer. Il faut pouvoir concilier harmonieusement vie professionnelle, familiale et sociale avec cette activité. Dans les prochaines années, ce temps va me manquer pour répondre pleinement aux exigences de cette tâche. Je préfère donc ne pas me représenter pour un nouveau mandat au Conseil communal. Mais, ma volonté de servir ma commune est toujours présente et pour cela je proposerai ma candidature pour le Conseil général. Je vous souhaite également de belles fêtes de fin d'année.

La présidente remercie Mme Arnold et passe la parole à Mme Dominique Rosset Blanc.

Mme Dominique Rosset Blanc

Mesdames et Messieurs,

Comme annoncé lors de notre dernière séance, je reviens vers vous pour un rapide survol des coûts de notre nouvelle installation de chauffage à plaquettes forestières mise en route en septembre dernier. Les nouvelles sont positives. Les coûts de plusieurs postes se sont révélés en effet moins élevés que prévu. C'est notamment le cas des travaux préparatoires ainsi que des travaux de menuiserie, serrurerie et peinture. D'autre part, le SEn nous a annoncé une subvention à venir de CHF 4'700.-. Ainsi, alors même que la modernisation du tableau de commande coûtera plus cher que prévu, les comptes finaux laissent entrevoir une baisse de CHF 20'000.- par rapport à ce que nous avions budgétés. Bonne nouvelle pour les comptes, donc et aussi pour l'air, puisque l'utilisation de notre chaudière permet, d'après ce que j'ai lu, une diminution de 40'000 kg de CO² par an, soit l'équivalent de 240'000 km en véhicule diesel. Du point de vue pratique : deux remplissages de copeaux ont déjà eu lieu – un premier sous forme de test, puis un remplissage normal. Les ouvertures faites dans la façade remplissent parfaitement leur rôle et les installations fonctionnent. Nous tenons à remercier tous les artisans de ce chantier.

Camps scolaires

Les camps scolaires ont été interdits par le canton jusqu'au 31 mars. C'est dire la déception des élèves. Au vu de l'acceptation du budget 2021, je tiens à remercier ici mes collègues du Conseil communal et vous-mêmes, Conseillers généraux, d'avoir maintenu l'équivalent du budget du camp de ski pour permettre aux enseignants d'organiser des sorties sportives durant l'hiver – patinage, ski, luges.... – ou durant le printemps, en fonction des possibilités et des circonstances. Une manière de compenser un peu la suppression de ce camp si apprécié de nos élèves – de vos enfants et de les consoler le plus joliment possible. Le camp vert, lui, est appelé à être maintenu.

Cheyres-Châbles Info

Vous avez reçu le tout récent bulletin communal : j'espère que vous l'avez lu avec intérêt et plaisir. Une fois n'est pas coutume : je tiens à adresser mes remerciements à Danielle Bise qui, pour la dernière fois, aura été ma précieuse complice dans cette aventure rédactionnelle. Je vous remercie de votre attention

La présidente remercie Mme Rosset Blanc et passe la parole à M. Fabien Monney.

M. Fabien Monney

Bonsoir à tous,

Voici quelques infos concernant mes dicastères.

Tout d'abord la décharge de la Rochette, comme déjà expliqué lors de la précédente séance du Conseil général, notre commune cherche des solutions pour réhabiliter le site de la Rochette.

Pour utiliser un site pollué pour une autre affectation, la première étape est d'établir un avis de conformité à fournir au SEn afin qu'il se détermine sur la faisabilité d'un projet au point de vue environnemental.

Notre projet est en phase de finalisation. Vous voyez sur le plan de situation de la place de stockage envisagée par notre commune. En résumé, il s'agit de faire une planie sur le haut de la décharge, sans modifier la topographie du site, de clôturer le site sur une nouvelle butte de protection à créer sur le haut de la décharge, tout en conservant les accès existants. Vous voyez ici une coupe sur laquelle on remarque la planie (trait rouge) en légère pente en direction de la route de Crevel. Le marquage jaune indique les matériaux que faudra déplacer sur le site. On voit de part et d'autre de cette coupe la nouvelle butte de

protection. Ici vous avez une vue de la butte qui entourera le site. Elle sera créée avec les matériaux se trouvant sur le site. Selon les calculs pré établis par le bureau de géomètre, aucune évacuation ou apport de matériaux ne serait nécessaire. Il manque encore sur l'image la clôture qui viendrait se placer sur le haut de la butte. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du projet.

Encore un site polluéC'est l'ancienne décharge communale de Chonny à Châbles qui se trouve vers l'exploitation agricole de M. Christian Märki à Châbles, dans un petit écrin forestier. Les investigations historiques de cette ancienne décharge sont terminées. Ces investigations avaient pour but de déterminer, entre autres : l'emplacement de la décharge; le type de déchets déposés; la période de stockage des déchets; les événements particuliers (tels que l'incinération des déchets sur site, etc.) et les domaines de l'environnement menacés. Un rapport de plus de 20 pages a été établi par le bureau Geotest le 27 novembre 2020 et transmis au SEn. Sur demande du SEn des compléments historiques sont apportés au rapport.

L'ancienne décharge a une surface d'env. 2'900 m² et le volume des déchets estimé à 9'000 m³. Le périmètre concerné figure en orange sur la carte.

A noter qu'à partir de 1972 jusqu'en 1996, l'ancienne commune de Châbles a reçu un permis de construire pour l'utilisation de cette décharge. Toutefois, cette autorisation ne nous dédouane pas des obligations légales en matière de protection de l'environnement et d'assainissement. Sur la base des éléments historiques recensés, le rapport permet de proposer au SEn un programme pour des investigations techniques, qui sont la seconde étape du processus légal. Le programme pour l'investigation technique proposé est le suivant : 3 tranchées à la pelle mécanique dans le corps de la décharge pour déterminer le type de déchets (vous voyez les emplacements sur la carte), un prélèvement de 2 échantillons composites par tranchée pour la réalisation d'un test chimique avec les matériaux pulvérisés. Il appartient maintenant au SEn de valider ou non la proposition des futures d'investigations techniques. Affaire à suivre.

Arrivée en fin de période législative, je trouvais intéressant, de manière synthétisée en une dizaine de points, de vous faire un bref rappel des principaux dossiers qui ont été traités dans mes dicastères. Vous constaterez que la période n'a pas été de tout repos, mais sachez que j'ai eu un grand plaisir de mener à terme ces dossiers.

1 - Ordre public

- Etablissement du règlement sur l'imposition des chiens
- Pose de signalisation canine

2 - Militaire

- Réfection du bâtiment du stand de tir à Châbles

3 - Protection civile

- Etablissement de la cartographie et de l'inventaire des abris de protection civile publics et privés

4 - Cimetière

- Réfection des murs du cimetière
- Création d'un Jardin du Souvenir
- Etablissement du règlement des cimetières de Cheyres et Font
- Recensement et marquage des concessions au cimetière de Cheyres

5 - Agriculture

- Règlement d'affaire latente en relation avec les baux à ferme agricoles
- Etablissement d'une cartographie complète des propriétés foncières communales, y compris les forêts et les routes pour la mise en ligne sur le SIT communal

6 - Service des parcs et chemins

- Aménagement de locaux pour le personnel
- Achat d'un véhicule édilitaire multifonctions
- Réorganisation administrative du service
- Réaménagement complet des locaux de voirie
- Engagement d'un nouveau collaborateur pour le service

7 - Vigne

- Création d'une cuvée spéciale des autorités communales

8 - Forêts

- Aménagement de la place de détente du Crêt à Châbles

- Réaménagement de chemins forestiers
- *Projet de faisabilité pour l'amélioration des structures des forêts de Cheyres-Châbles, qui est en cours*

9 - Correction des eaux et endiguements

- Réfection du pont routier en bois au passage du ruisseau de la Croix
- Aménagement et revitalisation du ruisseau de la Croix, secteur de Crevel

10 - Protection de la nature

- Traitement de l'assainissement du site pollué de la Rochette à Cheyres, y compris sa réhabilitation
- Traitement de l'assainissement du site pollué de Chonny à Châbles (dossiers en cours)

Pour votre information, je vous informe que je me représente pour la prochaine législature. Mais j'ai décidé de partir de mon côté. Merci.

La présidente remercie M. Monney et passe la parole à M. Christian Cornioley.

M. Christian Cornioley

4 points : Réfection du chemin de la Bergerie à Cheyres, l'eau potable, la protection des eaux et le vandalisme.

Réfection du chemin de la Bergerie à Cheyres

La boucle est bouclée. Le chemin est en bon état. Et on vient de planter, merci à Guillaume, 30 cerisiers à hautes tiges, je vous lis le petit texte préparé par Guillaume : « Un choix de 10 variétés de cerisiers plantés en groupe de 3 a été privilégié pour cette zone de compensation, afin d'éviter une monoculture qui serait dommageable pour la biodiversité. En effet, les périodes de fructification des arbres seront ainsi décalées et ceci évitera la prolifération de ravageurs en grand nombre, tel que Drosophile Suzuki et Rhagoletis Cesari. »

L'eau potable

4 points à retenir :

Chlorothalonil - une campagne de prélèvement a eu lieu le 2 décembre par nos équipes – les résultats seront communiqués via notre site internet d'ici fin décembre 2020.

ARRIBRU - la suppléance du Fontainier sera assurée par le fontainier du service technique d'Yvonand à partir du 1^{er} janvier 2021. Merci à la Municipalité d'Yvonand.

Gestion de l'eau potable – l'internalisation des activités de surveillance et d'entretien à partir du 1^{er} janvier 2021. Merci à notre Fontainier pour tout le travail réalisé ces dernières années.

Règlement relatif à la distribution de l'eau potable – la réponse de Monsieur prix se fait attendre.

La protection des eaux

Matières fécales dans le ruisseau du Rochaudon à Cheyres

- 1. L'envoi d'un courrier aux propriétaires raccordés au réseau EU-EC*
- 2. Le Conseil communal a fait appel au bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI, spécialisé en matière d'expertises de ce genre*
- 3. Le partage des informations avec les requérants*

Lors de précédentes expertises, une intervention a été réalisée suite à la découverte de conduites inversées dans le quartier de Vaularbel. Nous pensions que le problème serait résolu par la remise en état des installations mais force est de constater que le problème persiste.

Le vandalisme

Lorsque j'ai mis cette photo, c'était parce que le Conseil communal était à la recherche des ultras de Cheyres. Mais j'ai reçu un courriel m'indiquant que le petit jeune qui s'amuse à faire ce genre de chose a été trouvé. Pour moi, les tags c'est tolérance zéro. On commence à mettre ça dans un village, on en a dans tout le village. On a mis la main sur ce jeune, donc l'été prochain, il sait ce qu'il aura à faire...

La présidente remercie M. Cornioley et passe la parole à M. Bernard Pochon. Ce dernier n'a pas d'information à transmettre. La parole est donnée à Mme Prébandier.

Mme Krisztina Prébandler

Je vais parler de l'éternel recommencement : le PAL.

Voici les feux verts :

- *Châbles ; ZRFD: 0,6 maison individuelle et 0,7 constructions groupées, ZCV: 1,0.*
- *Entrée Sud de Cheyres ; ZCV : 1,0.*
- *Densification (ajustement d'IBUS) Cheyres entrée SUD_ZCV*
- *Changement de zone ZA de toutes les parcelles du Ferrajo en ZCV*
- *Maintien en zone IG de la parcelle 5142 à Cheyres*
- *Changement de zone à Châbles : ZIG en ZRFD*

Les feux rouges :

- *Mise en zone à bâtir : Parcelle sous le chemin de fer RF 1398*
- *Changement d'affectation : RF 79 Châbles*
- *Mise en zone à bâtir : Mise en zone IG de la parcelle 5134 et Terrain de foot à Châbles espace public en terrain constructible*

Je tiens à remercier la DAEC et le bureau d'Urbanisme pour leur excellente collaboration. Reste à déposer le dossier au mois de mai avec les éléments ajoutés. Ensuite nous espérons que d'ici la fin de l'année prochaine que le PAL soit finalisé.

Voici une information concernant notre paysage d'importance cantonale (PIC), nous avons reçu des objectifs, nous en avons déjà parlé. Après discussion avec l'aménagement du territoire, nous n'étions pas d'accord sur certains points, nous avons demandé un entretien qui a eu lieu le 9 octobre dernier. Lors de cet entretien, nous avons parlé des objectifs, nous avons eu une écoute attentive, une très jolie discussion. Ce que nous ne voulions pas, mais finalement reste, c'est la délimitation du périmètre. On a pu modifier nos objectifs, je ne les présente pas ce soir, car nous attendons que cela soit approuvé. Je vous souhaite de merveilleuses fêtes. Merci.

La présidente remercie les Conseillers communaux et passe au point suivant.

5. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole aux présidents des commissions qui désirent nous communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

La commission financière s'est réunie en séance le mardi 27 octobre pour discuter de l'état intermédiaire des finances de notre commune au 11 septembre 2020.

Les informations nous ont été communiquées par le responsable des finances, M. Bernard Pochon. Il est ressorti de la discussion que la situation due au Covid-19 avait eu peu d'impact sur les comptes de cette année.

Qu'il y a des dépassements pour les postes de nettoyage, une diminution pour les entrées de location de salles, une diminution pour les frais de cours et les aides aux sociétés locales (ex. Festi'Cheyres).

Pour l'achat-vente de carburant au port, en raison d'un prix plus faible du litre et malgré un plus grand volume vendu, le résultat est une baisse des rentrées financières.

Pour l'eau environ CHF 40'000.- de ventes en mois dû au chlorothalonil et une augmentation de CHF 20'000.- d'achat en plus pour compenser la consommation d'eau, à cause de la fermeture d'un puits.

Du côté des emprunts, avec MCH2, la commune n'a plus le soutien du service des communes, elle fonctionne en marché libre.

Dorénavant, si elle veut conclure des crédits auprès d'un établissement bancaire, elle devra prouver sa solvabilité et défendre son dossier auprès de ce dernier.

En résumé, les comptes 2020 devront être sans trop de surprises s'ils se terminent sur cette lancée. Nous souhaiterions pour la suite, si possible, un pré-bouclage soit au 30 août soit au 30 septembre. La commission financière et moi-même remercions notre exécutif, ainsi que l'administration communale pour toutes les informations et le travail fournis et nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – Mme Krisztina Prébandler
Néant.

Commission des naturalisations – M. Jean-Christophe Sauterel

La commission des naturalisations ne s'est pas réunie cette année, ce n'est pas à cause du Covid, c'est faute de dossier. C'est à mon tour maintenant de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey

Pas d'information, tout a été dit ce soir. Je vous remercie et vous souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année.

Commissions des petits ports – M. Bernard Pochon

Néant.

La présidente passe maintenant au point suivant.

6. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La discussion est ouverte.

M. Florian Monney

Permettez-moi tout d'abord de féliciter et de remercier Krisztina et la commission de bâtisse pour l'IBUS qui soit le même à Cheyres et à Châbles. Cela permettra d'utiliser les volumes qui sont bâtis donc c'est quelque chose d'important. Bravo pour le travail que vous avez fait. Bravo bien-sûr également à tous les autres Conseillers et Conseillères communaux. J'ai une question à Fabien concernant la décharge : tu me diras si je me trompe, mais pour la décharge de Cheyres, simplement des forages ont été faits pour analyser les zones d'écoulement. Et Châbles, tu as parlé de tranchées. Pourquoi y a-t-il une différence de traitement entre ces deux décharges ?

M. Fabien Monney

Il n'y a pas de différence, c'est le processus. A Cheyres on a posé des piézomètres pour contrôler les écoulements d'eau en direction du lac, c'est la crainte du SEN d'avoir des écoulements du côté du lac. Tandis qu'à Châbles, c'est simplement des petites tranchées à la pelleuse sur une profondeur encore à déterminer pour sonder les matériaux, c'est tout. Là-bas, il n'y a pas de source, ni d'écoulement d'eau à proximité.

M. Philippe Pillonel

J'interviens en tant que porte-parole de Céline Michel et je relaie sa question qui s'adresse à Christian, tu as déjà partiellement, voire totalement répondu, mais par loyauté par rapport à Céline je vais quand même la poser : elle aimerait savoir si la commune va profiter de l'aménagement du 30 à l'heure dans le contour des Pointus pour mettre en place un trottoir digne de ce nom qui facilite le passage des poussettes et les chariots d'enfants ?

M. Christian Cornioley

Je ne vais pas débattre et l'aiguiller sur le mille-feuilles des infrastructures.

M. Bernard Pillonel

Je souhaite revenir sur la compensation écologique qui a été faite vers le terrain de foot concernant les cerisiers. Je trouve bizarre de cet état de fait, puisque ce projet on en a parlé et reparlé, il a coûté relativement cher et tout à coup on nous parle d'une compensation qui doit venir. Cette compensation n'a

donc pas été vue par l'étude qui a été faite, donc le bureau qui s'en est occupé et j'aimerais des détails là-dessus et surtout combien cela va nous coûter en plus.

M. Christian Cornioley

Il n'y a aucun secret c'est en toute transparence. C'est dans le bilan qu'on vous a présenté ici, ça figurait et cela a toujours été clair quand on a fait le bilan de ce projet, il restait cela. Cela a été devisé à CHF 8'000.- et on s'en sort à CHF 2'000.- et quelques francs parce que l'on a internalisé, Guillaume s'est occupé de la pose. Mais on ne peut pas dire que c'est sorti du chapeau, cela faisait partie du projet. Maintenant où je te rejoins c'est la grande déception, je rappelle malheureusement ou heureusement je suis un milicien, on ne voit pas toutes les choses, on travaille avec des bureaux, on voit la qualité de certains bureaux et là je partage et on l'a souligné, re-souligné, on a été déçu parce que ce sont des genres de choses qui ne devraient pas sortir du bilan autour du projet, mais c'est quelque chose qu'on devrait tenir compte. Maintenant on a aussi challengé ce bureau, malheureusement ou heureusement on ne travaille plus avec, mais je pense qu'il y a aussi un retour d'expérience par rapport à ce genre de démarche.

M. Patrick Castioni

Ma question concerne la compostière : lors du passage sur la balance, on ne peut choisir qu'un type de déchet, je suis conscient qu'on ne va pas trier et peser chaque feuille, branche séparément, est-ce que cela a un impact lors de la facturation à la commune.

Mme Pascale Arnold

Si j'ai bien compris, vous voulez savoir s'il y a un prix pour n'importe quel déchet c'est ça ?

M. Patrick Castioni

Selon la feuille pour les personnes externes, j'ai vu le prix différent. Je pense bien que suivant les différents types de déchets amenés en même temps on ne va peser plusieurs fois, mais comment c'est facturé à la commune, est-ce que cela a un impact au final, est-ce que c'est pris en compte ou pas du tout.

Mme Pascale Arnold

Chaque passage est pesé et il y a un prix unique. Il n'y a pas de différence que ce soit le gazon, les feuilles ou les branches.

M. Bernard Pillonel

Dans le rapport de conclusion sur le plan d'affectation qui a été présenté dans les conclusions ce soir, est-ce qu'il a été fait mention de comparaison entre le premier plan que l'on a fait lors de la dernière législature et celui-ci ? Je pense que cela serait intéressant puisque ce sont des études qui coûtent relativement chères et si on ne voit pas d'écart entre les deux études, je propose qu'on n'en fasse pas une troisième parce que cela coûte relativement cher au citoyen.

Mme Krisztina Prébandier

Je n'ai pas très bien compris la question

M. Bernard Pillonel

On en a déjà fait un, à la dernière législature.

Mme Krisztina Prébandier

Le nouveau plan doit correspondre au nouveau plan directeur cantonal. Eventuellement, on peut faire une comparaison, mais je ne vois pas à quoi cela peut servir. On nous édicte un petit peu ce qu'on doit mettre dedans, la mise à l'enquête a été faite, la population a pu s'exprimer. Ce plan-là c'est juste la mise à jour qui a été critiquée ou pas acceptée par la DAEC par rapport à ce qu'on a déposé en 2018, donc ce n'est pas un nouveau plan, c'est un réajustement pour pouvoir avoir l'approbation. Est-ce que j'ai répondu à ta question ?

M. Bernard Pillonel

Oui tu as partiellement répondu, mais cette étude a déjà été faite lors de la dernière législature, on recommence cette législature, on redemande aux gens ce qu'ils veulent, on met ça sur papier, ce n'est pas des propositions concrètes ce sont des vœux de la population, donc on voit que ce sont des sommes relativement élevées et si on en fait une par législature, je trouve que c'est un peu onéreux.

Mme Prébandier croyait qu'il parlait du PAL, réponse négative de M. Pillonel, il parle du questionnaire concernant les infrastructures.

Je trouve que cela serait intéressant de faire une comparaison puisqu'il a été fait deux fois en l'espace de peu d'années.

Mme Magali Chanez

Pour résumer, Bernard demande à faire attention à ne pas faire des études trop souvent, à chaque législature.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général et de la presse. En cette année si particulière, elle souhaite à l'assemblée de douces et lumineuses fêtes de fin d'année ! Soyons créatifs pour diffuser la joie, la sérénité et l'amour autrement. Elle souhaite d'ores et déjà le meilleur pour l'année à venir. Prenez soin de vous et de vos proches. Elle donne rendez-vous au prochain Conseil général qui aura lieu le lundi 22 mars 2021. Bonne rentrée. Elle clôt la séance à 22h01.

La présidente
Magali Chanez

Pour le bureau du Conseil général

La secrétaire
Laetitia Wenger

Cheyres, le 10 décembre 2020

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 22 mars 2021 à 20 heures à Cheyres.

PROVISoire